



PROJET PEDAGOGIQUE SERVICE PERISCOLAIRE

ANNEE 2026/2027

Organisateur : MAIRIE de MORMANT

Nom Responsable du service : Mme VICQUENAUULT Isabelle

Maire de la collectivité : M. NICOT Pierre-Yves

Directeur Général des Services : M. NASUTI Raphaël

Mail : periscolaire@mormant.fr

Téléphone : 06 81 51 50 97



SOMMAIRE

Préambule	Page 1
Présentation de la collectivité	Page 1
Les valeurs éducatives de la commune	Page 2
L'équipe pédagogique	Page 2
Présentation groupe scolaire Charles Perrault	Page 3
Fonctionnement et organisation des temps périscolaires	Page 4
Présentation groupe scolaire Jean de la Fontaine	Page 5
Fonctionnement et organisation des temps périscolaires	Page 6
Public accueilli	Page 7
Les locaux	Page 7
<u>ORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉQUIPES</u> - Rôle de l'animateur - Les réunions - Les missions de la direction - Les missions des animateurs	Page 7 Page 8 Page 8 Pages 8 et 9
Volonté du service en matière d'animation	Page 9
La santé	Pages 9 et 10
Le nettoyage des	Page 11
L'hygiène	Page 11
Déroulement des repas	Pages 11 et 12
<u>OBJECTIFS DÉFINIS</u> - Bien vivre ensemble - Créer un lien entre les différents acteurs - Un enfant « acteur » sur sa structure	Page 13 Page 14 Page 15-16
En fonction des objectifs définis : critères et indicateurs	Page 17
Les évaluations : Action - Processus	Pages 17et 18
Les annexes	



Préambule :

Un projet pédagogique, à quoi ça sert ?

Le projet pédagogique est le document qui décline du projet éducatif dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM).

En articulation avec le projet éducatif, il précise la démarche pédagogique de l'équipe. Le projet pédagogique est l'un des points essentiels de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Il doit exister dans chaque structure d'accueil afin d'organiser et de structurer l'activité.

Il doit être présenté lors des visites d'inspection. Elaboré par le directeur de l'accueil, en concertation avec l'équipe pédagogique, il énonce en termes clairs et simples, la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. L'équipe pédagogique dispose ainsi d'un document de référence, dans le but de coordonner son action et de rester cohérent.

Les temps périscolaires sont des moments où les enfants apprennent à grandir et à vivre ensemble : ils découvrent, construisent, expérimentent, discutent, proposent, font des choix.

Ils s'amuse en toute sécurité. Pour cela, des activités de loisirs diversifiées, respectueuses des rythmes biologiques et des tranches d'âges sont proposées aux enfants.

Il nous semble important que les mineurs soient acteurs de leur quotidien durant les temps périscolaires.

Au-delà des activités, l'accueil collectif périscolaire offre un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité dans le cadre de la vie quotidienne. C'est justement cet espace qui mène les enfants à devenir des citoyens autonomes et responsables, soucieux de leur environnement et du bien-être de chacun, à commencer par eux-mêmes.

Présentation de la collectivité territoriale :

Située en Seine-et-Marne, au cœur de la Brie à 60 km à l'est de Paris et à proximité de Melun – ville préfecture du département – et Nangis.

La commune de Mormant a une population de 5280 habitants et s'étend sur une superficie de 17 km². Un total de 2000 ménages y vit et 50.7% d'entre eux sont propriétaires.

Mormant est rattachée au canton de Nangis et fait partie de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne depuis le 1er janvier 2016.

Mormant présente tous les avantages d'une ville à la campagne par la qualité de ses services, ses commerces, ses équipements, sa gare et sa vie associative active.

Plusieurs labels viennent récompenser les actions mises en place sur la commune :

- Label zéro phyto
- Ville active et sportive
- Ville amie des animaux
- Terre de Jeux



Les valeurs éducatives de la commune :

- Favoriser la mixité sociale
- Développer l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Développer les notions de citoyenneté de l'enfant.
- Favoriser les pratiques sportives, culturelles et artistiques.

L'équipe pédagogique :

Responsable : [Isabelle VICQUENAU](#) titulaire du BPJEPS loisirs tous publics

[Jean Paul Deplanque](#), animateur titulaire du BAFA – Formation BAFA

[Camille Predhomme](#), animatrice DUT

[Sébastien Eudeline](#), animateur Titulaire BAFA

[Mélaine Delhay](#), animatrice Titulaire BAFA

[Siheme Aghrou](#), animatrice Titulaire BAFA

[Nikola Antic](#), animateur équivalent BAFA

[Myriam Dalibey](#), animatrice non diplômée

[Krystelle Oliveira](#), animatrice non diplômée

[Lilou Oliveira](#), stagiaire BAFA

[Pauline Thillois](#), animatrice non diplômée

Atsems

[Chartaud Céline](#) – CAP petite enfance

[Fleuriot Élodie](#) – CAP petite enfance

[Capon Élodie](#) - Atsem

[Czegledi Mélanie](#) - Atsem

[Chartrain Karine](#) – Atsem

[Merah Hanane](#) – CAP petite enfance

[Grilo Alexandra](#) – CAP petite enfance

[Estelle Querrien](#) – CAP petite enfance

[Lorine Louradoux](#) – CAP petite enfance

Groupe scolaire : Maternelle Charles Perrault



Adresse, contact, coordonnées

Maternelle Charles Perrault

3 Rue Des Ecoles
77720 Mormant

Téléphone : 01 64 06 83 41

E-mail : ce.0772759F@ac-creteil.fr

L'école maternelle Charles Perrault compte 9 classes lors de la dernière rentrée scolaire 2025/2026.

En attente de la nouvelle année en septembre 2026

Horaires de l'école :

Lundi 08h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40

Mardi 08h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40

Jeudi 08h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40

Vendredi 08h40 - 11h40 / 13h40 - 16h40



Fonctionnement et organisation des temps périscolaires :

Les Horaires	Fonctionnement
7h00-8h40 Accueil périscolaire du matin Via portail (parking)	Ouverture et préparation de l'accueil périscolaire Mise en place des ateliers en amont Accueil des enfants en échelonné et enregistrement des enfants sur listing (gestion des atsems) Animer l'accueil du matin – Rangement des salles d'accueil Relais des Atsems aux enseignants à 8 h 40
11h40-13h40 Pause méridienne	Temps du repas encadré par les atsems en 2 services Les dames de l'office servent les enfants à table – les atsems s'occupent des tables liées aux enfants de leurs classes dans la mesure du possible – elles doivent aider au débarrassage et quitter les lieux aux heures indiquées en salle par l'équipe de restauration. Des activités – des ateliers sont proposés aux enfants durant les temps de récréation. Jeux extérieurs accessibles durant ce temps d'accueil – malle d'activités et jeux extérieurs à disposition (sauf intempéries)
16h40-18h30 Accueil périscolaire soir Via portail (parking)	Récupération des enfants par l'équipe d'animation Les goûters sont préparés par les dames de l'office et déposés sur des chariots pour le moment du goûter encadré par les animateurs périscolaires. Accueil échelonné des familles et enregistrement des départs sur le registre mis à disposition. Le goûter est fourni par la mairie de Mormant. Mise en place des ateliers proposés par l'équipe d'animateurs référente par groupe petits et grands. Penser au rangement des salles d'accueil pour qu'elles soient propres et utilisables dans de bonnes conditions pour l'accueil du lendemain avant le ménage fait par l'équipe d'entretien.
18h30-19h	Départ des derniers enfants à l'école élémentaire en un seul lieu d'accueil. Départ d'une partie de l'équipe -

Groupe scolaire : Élémentaire Jean de la Fontaine



L'École Élémentaire Jean De La Fontaine de Mormant accueille :

- 421 élèves inscrits sur l'année scolaire 2024-2025.
- Classe ULIS depuis 2018/2019

Coordonnées :

1 rue DES GUIGNEVEAUX - 77720 Mormant

Tél. : 0164069838

Email : ce.0772760G@ac-creteil.fr

Horaires de l'école :

Lundi

08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30 **Mardi**

08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30 **Jeudi**

08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30 **Vendredi**

08h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30



Fonctionnement et organisation des temps périscolaires :

Les Horaires	Fonctionnement
7h00-8h30 Accueil périscolaire matin	Ouverture et préparation de l'accueil périscolaire Mise en place des ateliers en amont Accueil des enfants en échelonné et enregistrement sur le registre par les parents (nom, prénom de l'enfant, heure d'arrivée et signature de l'accompagnement) Animer l'accueil du matin – Rangement des salles d'accueil Relais aux enseignants à 8 h 30
11h20-13h20 Pause méridienne	L'équipe d'animation est devant les portes de classes dès 11 h 25. Ils font le point des inscrits sur les listes de classes (transmises en début de semaine aux enseignants) Temps du repas encadré par les animateurs en 2 services : 2 groupes de 70 enfants environ mangent de 11 h 30 à 12 h 20 2 groupes de 70 enfants environ mangent de 12 h 30 à 13 h 15 Les mardis et jeudis, l'APC (aide personnalisée complémentaire) diminuent les effectifs des premiers services et augmentent ceux des deuxièmes services Les dames de l'office servent les enfants à table. Les animateurs participent au fonctionnement et incitent les enfants à participer au débarrassage des éléments de la table Des activités – des ateliers sont proposés aux enfants durant les temps de récréation.
16h30-19h Accueil périscolaire soir	Récupération des enfants par l'équipe d'animation Les goûters sont préparés par les dames de l'office et déposés sur des chariots pour le moment du goûter encadré par les animateurs périscolaires. Accueil échelonné des familles et enregistrement des départs sur le registre mis à disposition. Ce moment est identique à celui du matin. Le goûter est fourni par la mairie de Mormant. Mise en place des ateliers proposés par l'équipe d'animateurs référente A chaque groupe. Penser au rangement des salles d'accueil pour qu'elles soient propres et utilisables dans de bonnes conditions pour l'accueil du lendemain avant le ménage fait par l'équipe d'entretien.

Public accueilli :

Le service périscolaire a une capacité d'accueil de 140 enfants maternels et élémentaires.

La ville de Mormant ne dépend pas d'un PEDT (projet éducatif du territoire) donc les normes d'encadrement sont de 1/10 pour les enfants de – de 6 ans et de 1/14 pour les enfants de + de 6 ans. Il est en cours de réalisation avec les différents partenaires (CCBN-Éducation nationale-Centre social Colibrie-CAF-SDJES)

Les locaux :

Les locaux sont adaptés aux enfants porteurs de handicap moteur du fait que les salles d'activités soient à l'étage, avec ascenseur dans l'école élémentaire. L'école maternelle a été conçue de plain-pied.

Cependant, si un enfant porteur de handicap doit être accueilli à l'école, l'équipe mettra en place un accueil adapté et adaptera son fonctionnement lors de la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé. Ce protocole est indispensable à la bonne inclusion de l'enfant dans le groupe et se fait en amont de l'accueil lors d'un travail préparatoire en collaboration avec les parents, les directrices d'établissements scolaires ainsi que des élus.

La préparation en amont permet de respecter le rythme et la capacité de l'enfant accueilli, de former éventuellement l'équipe et de lui permettre d'adapter ses activités ou le fonctionnement de l'accueil mais également de préparer le reste du groupe d'enfants accueillis aux deux écoles.

Chaque classe est lessivée du sol au plafond, de même que le mobilier. Débusquer la saleté dans les moindres recoins, laver, frotter, gratter, décaper : c'est leur occupation du moment et c'est un gros boulot ! Tous les jouets et le matériel de motricité sont passés à la loupe car "les enfants manipulent beaucoup, déplacent les objets, mettent à la bouche. Il faut donc désinfecter", expliquent-elles.

ORGANISATION DE TRAVAIL DES EQUIPES

Rôle de l'animateur : Les animateurs proposent des animations qui répondent aux objectifs périscolaires, le but n'est pas de réaliser des activités pour "occuper" les enfants, mais de les aider à s'épanouir à différents niveaux en fonction de l'activité proposée.

Les jeux sportifs peuvent aider à développer la solidarité ou la stratégie, alors qu'un atelier créatif pourra permettre de développer la motricité fine par exemple. Sensibiliser, accompagner, guider dans un cadre sécuritaire et sécurisant, ce sont là les grands objectifs de l'équipe d'animation.

L'animateur responsable de l'accueil des familles et de la feuille d'émargement récupère les enfants le soir ainsi il peut communiquer avec les parents au fur et à mesure de leur arrivée.

Il est attentif aux transmissions faites par les parents le matin à l'accueil et peut ainsi donner aux enseignants et à l'équipe périscolaire les informations.

Il gère un groupe (installé dans le hall) en autonomie afin de participer à l'encadrement des enfants. Ceux-ci doivent être autonomes sur activités calmes (coloriages-puzzles-jeux de sociétés)

Les animateurs sont présents lors des temps d'expressions libres pour encadrer les différentes activités mais ils ne déterminent pas ce qu'elles vont être. Leur rôle est d'accompagner et d'être à l'écoute des enfants dans leurs activités et en aucun cas de faire à leur place. Les moments de création sont importants pour le développement, l'épanouissement et la confiance que les enfants ont en eux.

Les réunions :

L'équipe d'animation se réunit les mardis et jeudis de 14 h 30 à 16 h 30 :

- Préparer les activités, les grands jeux, les défis, les passerelles en lien avec les élèves de CM2 visite du pass'ados accompagnés par les animateurs de l'accueil de loisirs.
- Analyser leur travail en se référant au projet pédagogique –

Réfléchir à la mise en place de projet, aux moyens nécessaires..., L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, réglementation, PC).

Les missions de la direction :

La gestion matérielle et administrative

Les relations avec les partenaires (CAF – SDJES – CCBN...)

Les relations avec les institutions de la collectivité.

Les relations avec les familles

Le suivi des projets

L'animation de l'équipe – Les plannings horaires de l'équipe – les menées de réunions

L'animation et l'encadrement des enfants

Vérifier les fiches sanitaires et prendre connaissance des problèmes de santé des enfants.

Les missions des animateurs-Atsems :

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire, il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants : Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille.

Privilégier la communication et l'échange d'informations avec les familles ainsi qu'avec l'équipe d'animation.

Être à l'écoute des enfants, rester disponible et répondre à leurs demandes.

Garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant et être garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées y compris celles encadrées par un intervenant extérieur.

Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas. Adapter les activités à l'âge des enfants –

Auprès de ses collègues : Respecter ses horaires de travail.

Prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif.

S'informer, se former et informer.

Respecter ses collègues.

Respecter le travail de l'autre.

Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Être responsable des actions qu'il mène.

Prendre des initiatives.

Elaborer des activités en cohérence avec le projet pédagogique.

S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs.

Participer de manière active aux réunions de préparation, d'évaluation.

Travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre.

Préparer les activités, leurs mises en place et leurs rangements.

Respecter le matériel !

Les animateurs laisseront à l'enfant le choix de son activité en groupe ou individuelle, dans la salle d'accueil ou dans la cour selon les conditions météorologiques.

Volontés du service en matière d'animation :

En plus des activités classiques proposées sur le temps périscolaire, les animateurs proposeront des animations liées aux manifestations locales organisées toute l'année par la ville ou les associations (expositions, Fête du village - Fête de Noël, Holi-rose, Fête de Noël etc.).

Des projets d'animations proposées sur le temps des APPS et sur le temps de la pause méridienne.

En route vers le CP !

Les services restauration-animation-atsems périscolaire mènent **une action passerelle** destinée aux enfants scolarisés en grande section de maternelle, qui entreront au CP en septembre prochain. Ainsi, les enfants se joindront "aux grands" pour se rendre à la cantine et découvrir l'organisation de la pause méridienne en douceur avec leur atsem référente. Les équipes définiront d'une ou plusieurs dates (plutôt mai – juin) en raison des sorties de classe (moins d'élèves à accueillir)

La santé :

En début d'année scolaire, les représentants légaux rempliront avec précision la fiche sanitaire de liaison.

C'est un document indispensable si des mesures doivent être prises par rapport à l'état de santé de l'enfant : hospitalisation, intervention chirurgicale, traitement médical.

Il représente le lien entre les parents et l'équipe d'animateurs à qui l'enfant est confié. Il doit impérativement être retourné dûment complétée avant l'accueil de l'enfant, faute de quoi l'enfant ne pourra être accepté.

Les parents doivent y noter leurs observations particulières et donner un ou plusieurs numéros de téléphone où ils pourront être joints en cas de besoin.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques devra être signalé impérativement et sans délai aux services Périscolaire et Facturation.

Les représentants légaux ou désignés devront être impérativement joignables pendant le temps d'accueil de leur enfant.

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit. Aussi les parents veilleront à ne pas confier au service un enfant malade.

Dans le cadre d'un PAI, les parents devront transmettre au service la totalité de la prescription médicale, en cas de non transmission des médicaments, la collectivité décline toute responsabilité. En cas de maladie ou d'accident, les responsables de l'accueil prendront conseil auprès du Médecin du SAMU (15).

Les responsables suivront les instructions du Médecin. Les représentants légaux seront informés et le cas échéant, devront prendre en charge leur enfant à l'hôpital comme l'exigent les services hospitaliers.

L'accueil d'enfants présentant un handicap, troubles de santé chronique ou psychologiques sera soumis à l'avis des professionnels en charge de l'enfant, conformément au règlement. Le PAI pour les enfants qui suivent un régime alimentaire, qui présentent des allergies spécifiques, qui souffrent d'une maladie nécessitant la prise d'un médicament régulier ou en cas d'urgence, les représentants légaux sont invités à le signaler dès l'inscription afin qu'un protocole individualisé soit mis en place.

Il sera alors conclu et signé par les représentants légaux, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi par le Médecin traitant, éventuellement le Médecin PMI, les représentants légaux et la mairie (circulaire n 2003-135 du 08/09/2003).

Quelles sont vos responsabilités par rapport à l'administration des médicaments ?

Il est préférable d'agir en faisant preuve de prudence et de suivre les normes avec vigilance lorsque vous administrez des médicaments. Si vous commettez une erreur, consignez au dossier du patient le médicament administré, et signalez immédiatement l'incident au médecin du patient et à votre employeur.

Source : L'union des assurances

Notons la différence de formulation entre « faire prendre des médicaments » et « donner des médicaments ».

Rappelons tout d'abord que l'administration de médicaments est réservée aux personnels soignants (articles L111-1 et L 4311-1 du code de santé publique).

Le fait de se substituer à ces professionnels est sanctionné par l'article L 4161-1 du CSP au titre de l'exercice illégal de la médecine.

Aucun traitement médical ne sera administré aux enfants dans le cadre des pauses méridiennes et des temps périscolaires.

Nettoyage des locaux (grand ménage en maternelle)

Les directives concernant l'hygiène en milieu d'accueil de la petite enfance préconisent le nettoyage régulier des jouets afin de limiter la propagation des rapports de micro-organismes. La collectivité préconise l'utilisation de lave-vaisselle pour le nettoyage et la désinfection pour certains jouets rigides et immergeables, ces recommandations s'inscrivent dans le cadre général de l'entretien des locaux et du matériel pédagogique, et non spécifiquement au sein des opérations de restauration.

D'autres protocoles pourraient être envisagés. Les jouets peuvent être lavés selon des protocoles adaptés à leur nature et dans des équipements dédiés ou à des moments et lieux ne présentant aucun risque pour la chaîne alimentaire.

Laveur-désinfecteur (voir lien ci-dessous)

<https://www.ugap.fr/sante-3/equipement-biomedical-547/sterilisation-17523/laveurdésinfecteur-31289?totalProducts=346>

L'hygiène

Avant chaque repas et goûter, un temps d'hygiène est mis en place, chaque enfant se lave les mains.

Les animateurs veillent particulièrement au respect de ces temps d'hygiène pour limiter au maximum les risques sanitaires et de possibles contagions entre les enfants.

Les enfants sont libres d'aller aux toilettes quand ils le souhaitent mais doivent indiquer aux animateurs qu'ils quittent le groupe pour des questions de sécurité.

Pour les plus petits, passer aux toilettes est régulièrement mis en place. Aussi, en cas de besoin, un animateur peut les accompagner tout en veillant au respect de leur intimité.

Déroulement des repas :

Il s'agit, durant ce temps, d'assurer à l'enfant la prise d'un repas équilibré en lien avec ses besoins nutritionnels et un temps d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté, dans le respect de son rythme.

Il vise avant tout à créer un espace de détente et de bien-être pour les enfants.

La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation.

Les activités proposées se construisent autour des objectifs pédagogiques décidés collectivement par l'équipe, en lien avec le projet éducatif municipal enfance-jeunesse.

Les repas sont préparés en liaison froide.

Le repas sera pris dans les restaurations scolaires, dans le respect de la chaîne des températures et des normes sanitaires.

L'animation, l'encadrement et l'accompagnement des enfants sur le temps méridien sont mis en œuvre par une équipe d'agents de restauration, d'Atsems (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et d'animateurs aux compétences et missions diverses. Dans certaines conditions, l'équipe est étoffée d'auxiliaires de vie scolaire mis à disposition par l'Éducation nationale pour les enfants présentant des besoins particuliers.

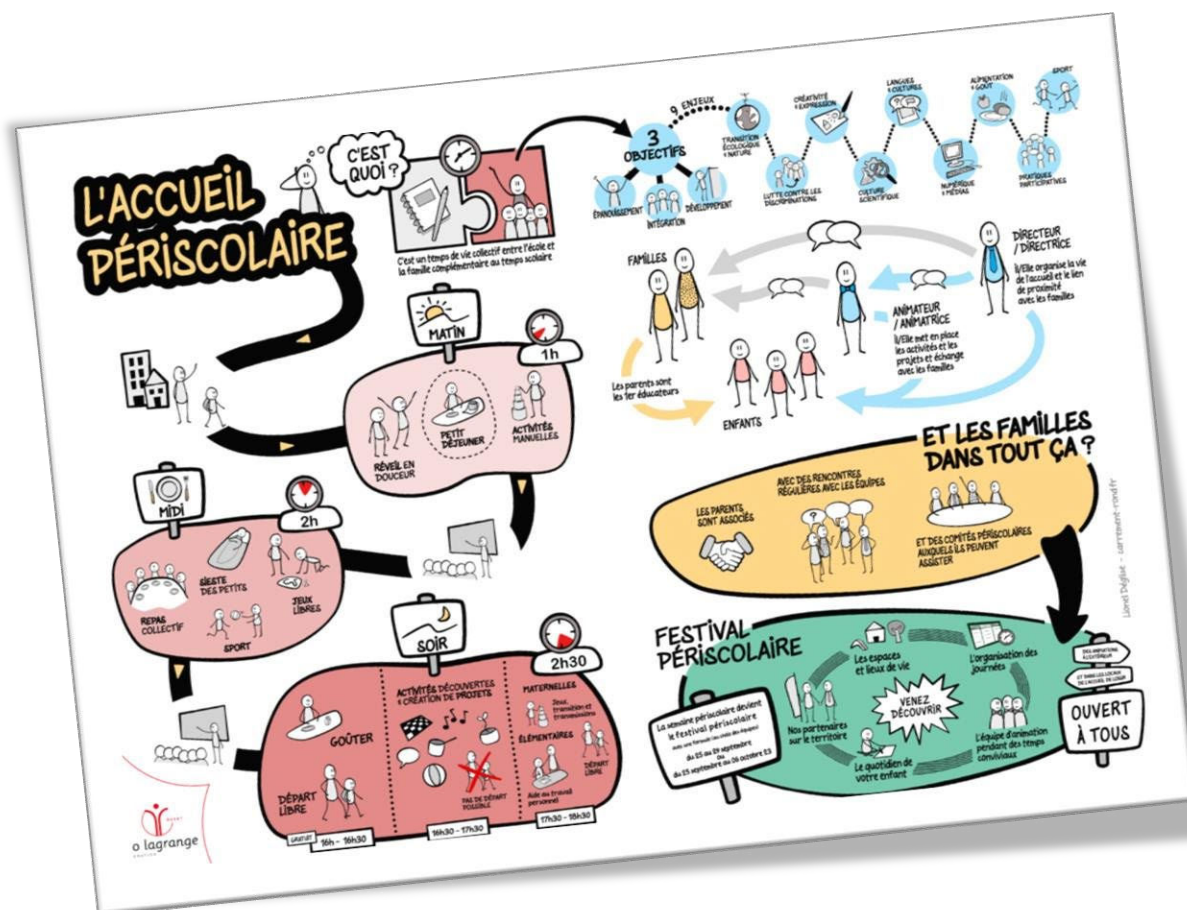
Les missions, les tâches et les profils professionnels des agents sont différents d'une équipe à l'autre. Ils sont complémentaires et ils contribuent tous au bien-être des enfants et à leur accompagnement éducatif sur le temps méridien.

Durant le repas les animateurs veillent au bien-être des enfants. Ils veillent à ce que tout le monde réussisse à se servir en partageant, la pédagogie autour du repas pour inciter les enfants à goûter à tous (sauf allergies). Ils doivent aider si besoin sans faire à la place des enfants.

Une attention particulière est portée sur les régimes particuliers et les allergies alimentaires. Selon les allergies, un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) pourra être mis en place avec un médecin.

Certains P.A.I imposent notamment aux parents de fournir le repas et le goûter, dans ce cas, les parents ne sont pas facturés pour ces prestations.

LES OBJECTIFS DÉFINIS



1. Bien vivre ensemble

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens
Des conditions d'accueil adaptées	Un aménagement des locaux cohérent et évolutif en fonction des besoins Une équipe pédagogique (animateurs – atsems) structurées et diplômées) Mise en place d'un environnement éducatif cohérent	Un mobilier adapté à l'âge et à la taille des enfants Des animateurs diplômés BAFA ; CAP petite enfance ... ainsi que des formations et des temps d'échange tout au long de l'année Proposer des activités pour développer l'imaginaire, la créativité du public et la construction de leur épanouissement.
Le respect du rythme des enfants	Travailler sur les temps de transition Adapter des espaces et les organisations en fonction des besoins des enfants	Temps de partage régulier entre les équipes municipales et pédagogiques afin de transmettre les informations aux familles. Donner à l'enfant la possibilité de « ralentir le rythme » en aménageant l'espace pour que chacun puisse se retrouver au calme, s'isoler au moment où il en ressent le besoin ainsi que par la mise en place des temps calmes et de relaxations (prévoir des espaces de temps autogérés et des activités « libres »).
Inclusion des enfants en situation de handicap	<u>Accueillir les enfants</u> et leur <u>proposer</u> des activités en fonction de leurs capacités Travailler avec les enfants sur la différence	<u>Maintenir un esprit de solidarité</u> en développant un esprit d'équipe, de coopération et de bienveillance sur les temps d'animation, jeux collectifs et de la vie quotidienne <u>Apprendre la tolérance</u> pour impulser un changement d'actes ou de paroles, qu'elle soit faite de façon consciente ou inconsciente. Inclure dans les temps périscolaires des ateliers ludiques (parcours sensoriels...) S'appuyer sur les ressources du territoire.

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens
Égalité filles et garçons	<u>Encourager la mixité</u> dans les activités Travailler sur <u>les partages</u> des espaces communs Travailler avec les enfants sur les stéréotypes de genre	<u>Proposer des activités</u> aux filles et aux garçons qui ne s'appuient pas sur des stéréotypes sexistes. (Sports, activités artistiques...) Veiller à ne pas réserver certaines tâches ou activités à un sexe ou à l'autre, tant pour les enfants que pour les animateurs et animatrices. Proposer des jeux afin de travailler sur des stéréotypes de genre. Travailler sur le consentement.
Être à l'écoute des parents et des enfants	Favoriser le dialogue avec et entre les enfants. Permettre aux familles des échanges réguliers avec les familles.	En mettant en place des temps d'échanges où l'enfant peut exprimer ses envies. Veiller à être disponible et à l'écoute des parents (accueil matin et soir)
Favoriser l'implication de chacun.e vers une démarche éco-citoyenne	<u>Sensibiliser l'enfant</u> à la citoyenneté et aux comportements responsables Sensibiliser tous les acteurs e la structure aux gestes éco-citoyens Sensibiliser l'enfant au développement durable par le biais d'activités en rapport avec l'environnement.	<u>Apprendre à recycler</u> ou à utiliser des objets pour les remettre au goût du jour. En privilégiant le recyclage plutôt que le gaspillage en évitant d'acheter du jetable Par l'envoi d'informations et plaquettes aux familles par mail. Par la gestion de la consommation de papier, d'électricité, d'eau ... Par la mise en place d'un affichage et d'une compréhension des éco'gestes. Par l'entretien du potager au rythme des saisons. Par l'incitation du tri sélectif des déchets dans nos structures. Promouvoir une alimentation de qualité et de proximité en prenant en compte le rythme des saisons.

2. Créer du lien entre les différents acteurs.

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens
Renforcer les liens entre les équipes : Périscolairesenseignants et communauté de commune-Atsems-personnel des cantines et du nettoyage	<u>Favoriser les temps d'échange</u> communs afin de garantir une cohérence et une complémentarité entre les actions Travailler sur les passerelles et les transitions entre les différents temps dans un objectif de continuité et de cohérence.	<u>En participant activement</u> aux différents temps d'échanges/formations proposés par les intervenants. En proposant des temps d'échanges avec les intervenants scolaires et animateurs en lien avec le secteur de la petite enfance et des familles.
Pérenniser le lien avec les associations	Favoriser les temps d'échange communs afin de garantir une cohérence et une complémentarité entre les actions Travailler sur les passerelles et les transitions entre les différents temps dans un objectif de continuité et de cohérence.	<u>Organiser</u> sur l'année différents temps forts avec les associations. Garder une veille constante avec les différentes associations afin d'obtenir des informations et supports à destination des parents, enfants et équipes municipales et éducative. <u>En créant des liens intergénérationnels</u> en lien avec les différentes associations présentes sur le territoire.

3. Un enfant « acteur » sur sa structure.

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Moyens
Un fonctionnement adapté aux envies des enfants	Proposer des activités diversifiées pour permettre aux enfants de découvrir et d'expérimenter : Jeu – culture – sports – sciences – numérique etc... Et toujours leur laisser le choix Toujours laisser la possibilité aux enfants de ne rien faire	En sondant les envies et coconstruisant les activités avec les enfants. Permettre à chacun de se retrouver dans une activité librement choisie. Le refus exprimé doit être respecté en proposant des solutions intermédiaires et en suggérant les choses sans les imposer) Offrir un équilibre entre les différentes activités proposées (sportives, manuelles, expressions...)
Une intégration de l'enfant à l'organisation et aux décisions	Mise en place de temps d'échanges réguliers avec les enfants pour évoquer les règles de vie et les activités. Intégrer les enfants à la réflexion sur l'aménagement de l'espace	Aménagement provisoire des locaux qui évoluera selon les demandes des enfants. Impliquer davantage les enfants dans leurs locaux par l'aménagement des différents espaces (coin détente, coin jeux, coin loisirs en autonomie ...)
Favoriser l'autonomie de l'enfant	Accompagner l'enfant au quotidien dans toutes les tâches quotidiennes pour favoriser les apprentissages Organisation de l'espace et mise à disposition de matériel favorisant l'autonomie Favoriser l'entraide entre les enfants de différentes tranches d'âge Laisser le temps à l'enfant d'agir sans l'aide d'un adulte	Donner aux enfants les moyens d'agir par eux-mêmes en fonction de leurs besoins liés à leur âge. Accompagner l'enfant dans son développement par de nouvelles expérimentations et l'encourager dans ses prises d'initiative. Libre-service du matériel destiné aux enfants et à leur hauteur. Identification des différents espaces et placards à l'aide de moyens simples et accessibles à la tranche d'âge accueillie Accompagner les parents et les encourager à prendre du temps avec leurs enfants sur la structure.